



COMMUNE DE AUX MARAIS

PLAN DE ZONAGE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

VERSION ARRET - AVRIL 2017

1/2000

ARRET

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2017



LEGENDE

Prescriptions du PLU

- Espace Boisé Classé (EBC)
- Emplacement réservé (ER)
- Bâti remarquable à protéger
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Patrimoine bâti à préserver (calvaires, lavoir, puits)
- Secteur de diversité commerciale à protéger
- Voies, chemins à conserver et à créer
- Eléments naturels à protéger (arbres, haies)
- Eléments naturels à créer (arbres, haie)

Zones du PLU

- Zone urbaine ancienne (UA)
- Zone urbaine pavillonnaire (UD)
- Hameau (UH)
- Zone artisanale et industrielle (UI)
- Zone à urbaniser à vocation d'habitat à court terme (1AUh)
- Zone à urbaniser à long terme (2AU)
- Zone agricole (A)
- Zone naturelle (N)
- Secteur naturel de loisirs (NL)
- Secteur naturel d'intérêt public (Np)

